

LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Une réforme en marche



Cette réforme vise à mettre au cœur du dispositif une valeur locative cadastrale reposant sur l'état actuel du marché et non plus selon des règles datant de 1970.

Elle concerne les locaux commerciaux (secteur marchand) mais également les locaux professionnels d'une activité non commerciale (secteur non marchand et établissements publics).

Au moment où les propriétaires de locaux professionnels reçoivent des déclarations à remplir pour chaque local qu'ils possèdent et s'interrogent non seulement sur la manière de les remplir mais également sur l'impact de ces déclarations sur leur imposition future, nous avons souhaité faire un retour sur la révision des valeurs locatives engagées par le gouvernement depuis 2010.

Petit tour d'horizon de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels...

- > **PARIS** : 40 rue de Liège 75008 Paris
Tél : 01 58 18 31 00 - Fax : 01 58 18 31 01
- > **LILLE** : 21 avenue Le Corbusier
59042 Lille Cedex
Tél : 03 59 56 97 62 - Fax : 03 59 56 97 59

Pour en savoir plus et
contacter Altra consulting

